



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E138756 VALABLE JUSQU'AU 28/06/2019



ÉDITÉ LE 18/04/2018

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/07/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC PERIGUEUX 533 562 948 00018

Siren : 533 562 948 00018

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 77813094

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 77813094

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2017

Raison sociale : MENUISERIE DELORT AGENCEMENT

HOTEL D'ENTREPRISE  
8 AVENUE DE LA GARE  
24290 MONTIGNAC

Téléphone : 05 53 50 51 44

Fax :

Portable : 06 22 24 59 11

Responsabilité légale :

DELORT CHRISTOPHE GÉRANT

Site Internet :

E-mail :

Effectif moyen : 1 Tranche de classification : EFF1 Chiffre d'affaires H.T. : 126 000 Tranche de classification : CA1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures	1	30/06/2015
7122	Isolation thermique par l'intérieur (Technicité confirmée)	1	02/10/2015
	Nombre total de qualifications : 2		

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT  
Alain MAUGARD

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 9  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.